

RECTIFICATIF FLAVESCENCE DOREE :

Dates en viticulture conventionnelle :

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (PIÉGEAGE)	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	du 08 au 14 juin (semaine 24)	du 08 au 21 juin (semaine 24 à 25)	du 08 au 21 juin (semaine 24 à 25)	du 08 au 21 juin (semaine 24 à 25)
T2 Larvicide	du 22 juin au 29 juin, (semaine 26)	<i>PAS DE T2</i>	<i>PAS DE T2</i>	<i>PAS DE T2</i>
T3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans les avertissement agricoles).		Déclenché entre le 15 juillet et le 15 août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	<i>PAS DE T3</i>

Dates en viticulture biologique : dans le cas de l'utilisation des pyrèthres naturels .

Les conditions d'application pour la préparation commerciale PYREVERT sont de 3 traitements larvicides à 8 jours positionnés de la façon suivante :

Voici les dates de traitement pour les différents cas de figures possibles :

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (PIÉGEAGE)	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	du 01 au 07 juin (semaine 23)	du 01 juin au 14 juin, (semaine 23-24)	du 01 juin au 14 juin, (semaine 23-24)	du 01 juin au 14 juin, (semaine 23-24)
T2 Larvicide	du 08 juin au 14 juin, (semaine 24)	du 15 juin au 21 juin, (semaine 25)	<i>PAS DE T2</i>	<i>PAS DE T2</i>
T3 Adulticide	du 15 juin au 21 juin, (semaine 25)	<i>PAS DE T3</i>	Déclenché entre le 15 juillet et le 15 août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	<i>PAS DE T3</i>

- Les applications se font préférentiellement le soir (photosensibilité).
- L'autorisation prévoit 3 applications maximum.

Attention les vignes mères de greffons et de porte-greffes situées dans la Périmètre de Lutte Obligatoire doivent obligatoirement recevoir trois traitements.